

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 50 relatif à l'achat de deux groupes électrogènes

Gland, le 20 octobre 2023

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 50, composée de :

WEGMANN Isabelle	UDC; 1 ^{er} membre
CAIANO José	PS-Les Verts-POP rapporteur
SOLIMINE Tommaso	PLR
SICURANZA Dario	GdG
JOYE Pierre	GdG

s'est réunie le 18 octobre 2023 à 19h00, en présence de Madame la Syndique Girod Christine, ainsi que de Monsieur Thillier Sébastien collaborateur technique – transition énergétique.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Afin de prévenir une éventuelle dégradation d'approvisionnement énergétique de notre Ville, la Municipalité a dû faire face depuis mi-octobre 2022 à plusieurs décrets visant la réduction de consommation d'énergie. Une Directive Cantonale enjoignant les communes à créer un espace destiné à assurer l'hébergement de la population en cas de délestage électrique causé par la pénurie énergétique dont chacun a entendu parler. Afin de répondre au mieux aux critères demandés, la Municipalité souhaite compléter son équipement dans les plus brefs délais en nous proposant ces deux groupes électrogènes.

Exposé

Madame la Syndique nous informe que selon les échanges et les recommandations reçus de la part du Canton, de la Préfecture et des professionnels de la PC, notre Ville répond aux exigences en cas d'urgence.

Nous tenons également à souligner la clarté des réponses aux questions suivantes :

- Comparatif entre la location et un achat ?

La Municipalité a répondu préalablement à la question dans le préavis à la page n°2, dernier paragraphe.

- Possibilité d'utiliser les groupes électrogènes dans le cadre d'une manifestation ou autre ?

Il semble que la Municipalité soit favorable à l'utilisation des groupes pour certaines activités ou initiatives des concitoyens. Elle nous informe que les modalités (gratuite/payante) doivent être discutées au sein de la Municipalité.

- Des groupes électrogènes générés par des énergies alternatives ?

Pour le moment, les groupes avec des énergies alternatives sont trop précoces et il est difficile d'avoir des conclusions rassurantes. Les priorités de notre Municipalité sont d'avoir des groupes électrogènes fiables, faciles d'utilisation, mobiles et à faible entretien. En termes de rapport « qualité/prix » se sont de loin les meilleures offres sur le marché.

- Va-t-il y avoir des doublons avec certaines entreprises de notre Ville qui sont déjà équipées ?

Les entreprises ou même certaines communes voisines se sont dotées de leur propre groupe électrogène à des fins individuelles.

Il y a eu certains contacts avec la SEIC toutefois il faut rappeler que trouver une synergie à des moments critiques est compliqué à prédire.

- Au niveau des nuisances sonores, serait-il possible d'obtenir plus d'information ?

Vous trouverez ci-joint le modèle choisi par la Municipalité avec toutes les caractéristiques des groupes électrogènes. Vous constaterez que celles-ci répondent largement aux normes légales.

- Serait-il possible d'avoir plus d'information sur la durée de la garantie et de l'entretien ?

Le minimum légal pour la garantie est appliqué, soit 2 ans. Au niveau de l'entretien, le service pourra être effectué directement par le service communal. En effet, ce sont des modèles thermiques qui peuvent être entretenus par un technicien-mécanicien en interne.

- Selon notre préavis, le coût d'une génératrice de 20KVA est de CHF 28'000.
- En analysant les préavis d'autres communes, nous avons constaté un prix inférieur de CHF 10'000.- pour une génératrice de 30KVA. Pourquoi une telle différence ?

La municipalité fait référence aux délais de livraison, soit de deux semaines. De plus le choix des groupes électrogènes mobiles et livrés avec remorques serait la raison de cette différence.

- Comment déplacer les groupes électrogènes, où sera stocké le diesel pour les approvisionnements des groupes et combien de litres ?

Les groupes seront sur des remorques et peuvent être facilement déplacés selon les besoins. Ils peuvent être utilisés à d'autres fins que des groupes de secours pour PRU.

Ayant déjà une citerne dans les locaux de la voirie, et au vu de la faible consommation de ces derniers, il n'est pas nécessaire d'avoir un stock supplémentaire.

Informations

Selon les discussions avec la Préfecture et les réels besoins de notre Ville, deux groupes électrogènes suffisent pour subvenir aux besoins actuels de notre population.

Les deux groupes électrogènes seront disposés de la manière suivante : le premier au bâtiment communal et le deuxième à Mauverney.

Grâce à ces groupes électrogènes, aucune modification des tableaux électriques ne devra être effectuée.

Vœux

Demande à la Municipalité la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une directive pour les groupes électrogènes de notre commune au sujet des prêts ou de la location pour les besoins des citoyens glandois.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 50 et de prendre les décisions suivantes :

- I. D'accorder le crédit de CHF 64'00.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce matériel.

Signatures des membres de la Commission

Isabelle WEGMANN, 1 ^{er} membre
José CAIANO, rapporteur
Tammaso SOLIMINE
Dario SICURANZA
Pierre JOYE